

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du mardi 10 juin 2025

Date de convocation : 03/06/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 12
- votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 10 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Pascal ALBOUSSIÈRE, Laurent BARRAL, Laure BLANDIN JOUBERT, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Evelyne CHALÉAT, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Gérard JOURDAN, Malika MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s pouvoir : Nicole FERREIRA à Florence BRES DUFOUR, Francine GAILLARD à Laure BLANDIN JOUBERT, Laurent JOUD à Jean-Marc SOUCIET, Céline FERREIRA VALLA à Yann ESCOFFIER, Cédric COUR à Pascal ALBOUSSIÈRE

Absent.e.s : Lionel DUSSERT, Séverine MAITRE, Fabienne ESPOSITO, Willy GILHARD, Laurence ROUVEYROL, Eric BARSCZUS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Jean-Marc SOUCIET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025-29 – VALENCE ROMANS AGGLO – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Jean-Marc SOUCIET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, l'adoption en 2023 par Valence Romans Agglo, d'un ajustement du pacte financier et fiscal, sous forme notamment d'un fonds de concours visant à assurer les besoins en solidarité financière du territoire par un accompagnement financier supplémentaire au bénéfice des communes membres.

Il est rappelé également la mise en œuvre du projet de construction d'un local commercial et son plan de financement :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Etudes préalables	8 162,00 €	Fonds de concours VRA	131 354,00 €
Maîtrise d'œuvre	48 150,00 €	Prêt	363 812,14 €
Bureau de contrôle et CSPS	9 600,00 €		
Assurance D-O	7 000,00 €		
Travaux de construction	418 754,14 €		
Divers	3 500,00 €		
TOTAL	495 166,14 €	TOTAL	495 166,14 €

Afin de pourvoir au financement de son opération d'investissement de développement de l'activité économique locale, la commune de Malissard sollicite l'attribution du fonds de concours à hauteur de 131 354 € sur l'enveloppe arrêtée par délibération n°2023-176 du Conseil communautaire de Valence Romans Agglo en date du 13 décembre 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment le VI de l'article L5216-5 ;
VU la délibération n°2023-176 du Conseil communautaire de Valence Romans Agglo en date du 13 décembre 2023 approuvant le règlement des fonds de concours ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la sollicitation de Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours,
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer toutes pièces et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Malissard, le 12 juin 2025
Le Maire, Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,
La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr